Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_079-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_079

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Partenariat entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et Pôle emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement et signature d'une convention

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie DUFOUR

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_079-DE

Au travers de sa compétence obligatoire développement économique, la Communauté d'Agglomération Dracénoise soutient et contribue au développement de l'activité économique du territoire. Cette stratégie de développement économique est également porteuse de création d'emploi.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, au travers de son observatoire économique, entend disposer d'indicateurs clés quant à la situation du marché de l'emploi sur son territoire afin d'apporter une réponse aux besoins locaux.

Pôle Emploi, établissement public national, est un opérateur fortement déconcentré afin de favoriser l'adaptation territoriale des politiques de l'emploi et résolument orienté au service de ses clients : demandeurs d'Emploi, employeurs ainsi que les collectivités territoriales et EPCI. A ce titre, sont principalement concernées pour la Dracénie : la direction territoriale du Var, l'agence de Draguignan, l'agence du Cannet Cœur du Var et l'agence de Saint Raphaël.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de collaboration entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et Pôle emploi afin de conjuguer leurs efforts et renforcer leurs actions en faveur de l'emploi, au bénéfice des demandeurs d'emploi et des entreprises du territoire de la Dracénie.

Cette convention a pour objectifs de :

- contribuer dynamiquement à l'observatoire socio-économique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Dracénoise,
- favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi,
- mobiliser l'action de Pôle emploi au service du développement économique,
- renforcer les liens entre les entreprises, le service public de l'emploi et les collectivités,
- partager les orientations stratégiques des deux structures en matière d'économie, d'emploi et de formation.

Elle se décline au travers de 3 axes :

Axe 1 : Contribuer dynamiquement à l'observatoire socio-économique de la Communauté d'Agglomération Dracénoise – Partager une expertise

A ce titre, Pôle Emploi s'engage à mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération Dracénoise :

- un tableau de bord trimestriel des principaux indicateurs concernant le public demandeur d'emploi par commune et à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, permettant ainsi l'analyse conjoncturelle de l'évolution de l'emploi aux différentes échelles territoriales,
- une présentation annuelle des données portant sur les principales caractéristiques :
 - des demandeurs d'emploi du territoire : par communes, par grandes caractéristiques,
 - de la demande/offre d'emploi : nombre d'offres par secteur d'activité, par type de contrat, avec un focus sur les offres non pourvues afin d'évaluer les secteurs en tension,
 - l'offre de formation proposée,

Ces éléments seront commentés et analysés afin d'apporter un aspect qualitatif.

Axe 2 : Mobiliser l'action de Pôle Emploi au service du développement économique

Les actions s'inscriront dans le cadre des grands projets définis au travers du ScoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et notamment de la structuration de nouvelles filières identifiées comme prioritaires (défense/sécurité, numérique, tourisme/oenotourisme). Elles viseront à anticiper les besoins des entreprises et à les accompagner dans leur processus de recrutement.

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_079-DE

Axe 3 : Favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

Des actions spécifiques et ciblées sur des publics identifiés prioritaires ou favorisant la formation et l'emploi sur des filières émergentes en lien avec le projet de territoire pourront être initiées.

En contrepartie des engagements de Pôle emploi, la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'engage à verser une subvention de fonctionnement annuelle de 6000€.

Cette convention fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Elle est conclue pour une durée de 3 ans.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Formation - insertion professionnelle et Développement économique - numérique réunie le 16 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et Pôle Emploi ainsi que tout document y afférent.
- approuver les modalités de versement d'une subvention annuelle de 6000€.
 imputation budgétaire : 6574.902

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.